

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement n° 1686 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari), ainsi que pour les lots 1 830 824, 1 830 848 à 1 830 851, 1 830 877 et 1 834 272, incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 1 137 000 \$ à ces fins »

À la suite du registre par correspondance ou courriel tenu du 6 au 20 mai 2021 inclusivement, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, je soussigné, Jean St-Antoine, greffier de la Ville de Vaudreuil-Dorion, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt n° 1686 est de 29 204;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 931;
- qu'aucune demande valide n'a été reçue.

Je déclare

que le Règlement d'emprunt n° 1686 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Le 21 mai 2021

Jean St-Antoine, greffier

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)